



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



— CHARTE — ÉCOMATERNITÉ



Sommaire

Préambule	5
Formation des professionnels	9
Éducation préventive	13
Produits d'hygiène et de soins	19
Repas et alimentation	25
Bio-nettoyage et entretien des locaux	29
Réduction et valorisation des déchets	33
Maintenance et travaux	37
Achats responsables	43
Remerciements	46

Date de publication : mai 2024

© ARS Île-de-France



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Préambule

Les publications scientifiques étudiant et mettant en évidence comment l'environnement (au sens large) auquel est exposé le jeune enfant au cours de son développement foetal et lors de ses premières années de vie agit sur sa future santé d'adulte, sont de plus en plus nombreuses.

Le concept de « l'origine développementale de la santé et des maladies » (Developmental Origins of Health and Disease (DOHaD)), proposé il y a plusieurs décennies, se vérifie pour les principales maladies chroniques, non transmissibles, de l'adulte : obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires et respiratoires, troubles neuro-psychiques.

Les habitudes de vie des futurs parents, l'alimentation pendant la grossesse, la pratique de l'allaitement, l'activité physique de la mère pendant la grossesse, le lien affectif qui se crée entre le bébé et ses parents, mais également les expositions à différents toxiques de l'environnement (présents dans l'alimentation, dans l'espace public, dans le mobilier, les objets et produits d'entretien du quotidien) vont agir sur la santé du fœtus et du jeune enfant, mais également, du fait de cette période sensible de son développement, façonner la santé de l'adulte qu'il deviendra.

L'épigénétique apporte aujourd'hui des éléments de compréhension sur les mécanismes en jeu entre l'environnement et l'expression de certains gènes susceptibles d'engendrer des impacts sur la santé à long terme.

Ainsi, l'exposition à des perturbateurs endocriniens (« substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle, étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants » selon la définition établie en 2002 par l'OMS) est associée désormais dans de nombreuses études sur l'animal ou en population humaine au développement de maladies non transmissibles : développement psychomoteur, autisme et troubles de l'attention, obésité, diabète..., se déclarant pour certaines dès l'exposition mais pour d'autres, bien plus tard à l'âge adulte. Ces effets peuvent en outre parfois se transmettre aux générations suivantes, non directement exposées, via les mécanismes d'épigénétique.

Enfin, les expositions se révèlent diverses, à un cocktail de substances, à différentes doses, à différentes périodes de la vie. Les effets de ces substances peuvent alors être cumulatifs voire synergiques. C'est notamment pour cela que le monde de la recherche s'intéresse de plus en plus au principe d'exposome, qui vise à tenter de reconstituer l'exposition d'un individu à de multiples facteurs environnementaux.

Comme le précise le rapport de la commission des 1000 premiers jours, installée par le Président de la République en septembre 2019 et qui a rendu le résultat de ses travaux en septembre 2020 :

« [...] La période des 1000 jours est une période où l'exposition aux substances toxiques est la plus dangereuse, que ces substances soient l'alcool (1ère cause de troubles neuro-développementaux évitables), des médicaments, des perturbateurs endocriniens, des métaux lourds ou d'autres toxiques de l'environnement. Ces toxiques sont associés à une augmentation du risque de troubles neuro-développementaux chez l'enfant et à une augmentation des maladies non transmissibles chez l'adulte. [...] »

L'objectif de la charte écomaternité est de mettre en lumière des initiatives concrètes possibles à mettre en œuvre dans les services de soin de l'hôpital afin de tendre vers une sobriété chimique et limiter ainsi les expositions des professionnels, des patientes et des nouveaux nés.

La réduction des expositions aux polluants chimiques dont les perturbateurs endocriniens et les substances Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) constitue le cœur des engagements de la charte avec la volonté de mettre en œuvre des actions concrètes, réalistes et progressives de réduction des expositions des populations vulnérables (femmes enceintes et jeunes enfants) et des professionnels.

La charte aborde également la réduction des expositions à certains facteurs physiques (comme le bruit et la lumière).

Elle ne traite pas directement la réduction du risque infectieux relevant de la compétence de chaque Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) locale mais propose des mesures approuvées par le Centre régional d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS) Ile-de-France et l'EOH de l'APHP.

Elle s'intègre dans les démarches « développement durable » et « qualité » déjà existantes en contribuant, par la mise en place de ses mesures, à la réduction de l'empreinte environnementale des activités humaines et à l'amélioration de la qualité de vie au travail au sein des services de maternité et de néonatalogie.

Elle rejoint la notion de « juste soin » en visant un soin de qualité adapté au contexte du patient ainsi qu'aux caractéristiques éventuelles de sa pathologie.

La charte est construite autour de 8 champs d'application, pour lesquels plusieurs engagements sont identifiés, se concrétisant chacun par une série de mesures à mettre en place.

Une mesure prioritaire est proposée pour chaque engagement et apparaît surlignée en gris. Elle doit être adoptée systématiquement par l'établissement pour valider son adhésion à la charte écomaternité. Les autres mesures de chaque engagement sont optionnelles et peuvent être mises en œuvre progressivement.

Les engagements et mesures listés ci-après doivent s'appliquer dans le respect des normes d'hygiène requises, en lien avec l'équipe de prévention du risque infectieux, pour garantir un acte de soin à qualité et sécurité égales.

Ces engagements se déploient également en lien avec le référent développement durable de l'établissement pour une cohérence des actions avec les objectifs de développement durable notamment en matière de consommation de ressources et d'émission de gaz à effet de serre.

Cette charte se veut évolutive et de nouvelles mesures jugées pertinentes pourront y être intégrées.

Formation des professionnels



9



ENGAGEMENT 1

Nous nous engageons à former des référents écomaternité afin qu'ils soient les relais de formation des personnels et de sensibilisation des patients.

Mesure prioritaire

Nous formons au moins un référent écomaternité par unité de soins, via un organisme reconnu, en charge de relayer la formation aux autres personnels.

Mesure 2

Nous établissons un plan de formation à destination des professionnels de la maternité.

Mesure 3

Nous proposons différents supports de formations avec des modalités de suivi diverses (ateliers, MOOC...).

Mesure 4

Nous proposons à tous les nouveaux employés une formation en santé environnementale.

Mesure 5

Nous formons le personnel en charge des achats à l'identification des différents labels, des pictogrammes de danger, à la lecture des étiquettes et aux codes d'identification des résines (plastique).



ENGAGEMENT 2

Nous nous engageons à sensibiliser le personnel de la maternité à travers la diffusion de supports de communication en santé environnementale.

Mesure prioritaire

Nous diffusons dans les espaces visibles par le personnel des informations sur la santé environnementale, au moins 4 fois par an, sur des supports variés, en utilisant notamment les outils développés dans le cadre du projet régional écomaternité.

Mesure 2

Nous transmettons au personnel des informations en santé environnementale, adaptées à leur profession.

Mesure 3

Nous sensibilisons à la santé environnementale via des ateliers en santé environnementale la totalité du personnel de la maternité (y compris les personnels administratifs et techniques rattachés à la maternité), et si possible, les professionnels de ville qui travaillent avec la maternité via les référents écomaternité formés.

Éducation préventive



13



ENGAGEMENT 1

Nous nous engageons à sensibiliser les parents à travers la diffusion d'informations en santé environnementale.

Mesure prioritaire

Nous remettons aux parents dès le premier rendez-vous et tout au long de leur parcours des supports de communication en santé environnementale, accessibles à tous quelle que soit la langue parlée et également en langage facile à lire et à comprendre (FALC) incluant une liste de trousseau et des conseils notamment sur :

- L'aménagement de la chambre du bébé en priorisant la qualité de l'air
- L'utilisation de produits plus sains au quotidien (produits d'entretien, produits cosmétiques, produits de rénovation...)
- La compréhension des étiquettes des produits du quotidien et du mobilier pour faciliter les choix (labels fiables, substances à éviter...)

Mesure 2

Nous diffusons sur le site internet de la maternité de l'information en santé environnementale.

ENGAGEMENT 2



Nous nous engageons à présenter aux parents des solutions concrètes en faveur de leur santé et de celle de leur enfant.

Mesure prioritaire

Nous organisons des ateliers de prévention en santé environnementale, à des dates régulières et invitons les parents à s'y inscrire en même temps qu'aux séances de préparation à la naissance et de suivi de grossesse.

Mesure 2

Nous encourageons les parents à convier leurs proches (grands-parents, fratrie, amis...) à les accompagner à ces ateliers de prévention en santé environnementale.

Mesure 3

Nous intégrons des séquences « Santé environnementale » dans les ateliers déjà existants proposés aux patientes.

Mesure 4

Nous aménageons une chambre pédagogique au sein de la maternité.

Mesure 5

Nous mettons à disposition des patientes, des moyens de mettre en œuvre leur projet de naissance physiologique.



ENGAGEMENT 3

Pour montrer l'exemple en maternité, nous réduisons dans les pratiques la consommation de produits, faisons les choix les plus pertinents pour la santé et l'environnement et y sensibilisons les parents.

Mesure prioritaire

Nous délivrons des ordonnances (incluant médicaments et produits paramédicaux) de sortie ciblées avec suppression / réduction des excipients controversés pour les mères et les bébés, lorsque des alternatives existent avec le même bénéfice médical.

Mesure 2

Nous donnons aux patientes une information éclairée sur les raisons de ce choix d'ordonnances ciblées.

Mesure 3

Nous limitons l'utilisation des produits de soins (soins médicaux, soins du corps) au sein de la maternité.

Mesure 4

Nous portons une attention particulière à sensibiliser les parents sur les risques des prises systématiques de médicaments (notamment des antalgiques) et de l'automédication lors du séjour.

Mesure 5

Nous proposons une approche globale intégrant des propositions thérapeutiques complémentaires, afin de réduire la consommation de médicaments.



ENGAGEMENT 4

Nous nous engageons à mettre de la cohérence entre les conseils donnés et les produits offerts (échantillons) et produits proposés à la vente (boutique, distributeurs automatiques, vente à emporter...).

Mesure prioritaire

Nous encadrons le don des échantillons par une convention entre la maternité et le fournisseur mentionnant les conditions d'acceptation des échantillons : des produits sans substance controversée et nous limitons le don d'échantillons.

Mesure 2

Nous intégrons dans le bail des espaces de vente externalisés des clauses obligeant les locataires à proposer des produits (peluches, cosmétiques, alimentation...) possédant un label ou des caractéristiques apportant des garanties en termes de santé environnementale.

Produits d'hygiène et de soins



19



ENGAGEMENT 1

Nous nous engageons à réduire les expositions des bébés aux polluants lors de leur hospitalisation.

Mesure prioritaire

Nous utilisons de l'eau et du savon écolabellisé pour le soin du siège et préférons des produits avec le moins d'ingrédient possible et sans nanoparticule, huile minérale, PEG, silicone, parabène, polyéthylèneglycol, phénoxyéthanol ni parfum, MIT (Méthylisothiazolinone).

Mesure 2

Nous privilégions les soins du cordon à l'eau et au savon liquide écolabellisé, répondant aux critères de la mesure prioritaire.

Mesure 3

Nous utilisons des tubulures sans phtalates en néonatalogie.

Mesure 4

Nous utilisons des couches affichant un écolabel officiel.

Mesure 5

Nous utilisons des gants sans phtalates en nitrile pour tous les soins aux nouveau-nés et en limitons l'usage au strict nécessaire.



ENGAGEMENT 2

Nous nous engageons à réduire les expositions des mères enceintes et accouchées aux polluants.

Mesure prioritaire

Nous proposons et encourageons l'utilisation de produits de soins des seins d'origine naturelle (miel stérile...) ou écolabellisés.

Mesure 2

Nous proposons des protections hygiéniques écolabellisées.

Mesure 3

Nous utilisons des produits lors des échographies et monitoring sans perturbateur endocrinien.

Mesure 4

Nous utilisons des gants sans phtalate en nitrile pour tout contact avec les muqueuses ou des plaies.

Mesure 5

Nous n'utilisons pas de produits contenant des éthers de glycol pour le retrait des pansements. Nous privilégions, quand cela est possible l'eau et le savon ou d'autres alternatives.

Mesure 6

Nous n'utilisons pas de film étirable pour le traitement des crevasses.



ENGAGEMENT 3

Nous nous engageons à réduire les expositions du personnel soignant au formaldéhyde.

Mesure prioritaire

Nous favorisons la prise en charge de la fixation des prélèvements par un laboratoire. Si cela n'est pas possible, nous achetons des petits flacons pré-remplis, afin d'éviter l'évaporation, pour la fixation des tissus.

Mesure 2

Nous réalisons les manipulations de prélèvements de tissus dans des espaces ventilés et nous utilisons des boîtes hermétiques et des bacs avec couvercle.

Mesure 3

Nous flaconnons et stockons les flacons pré-remplis dans des espaces bien ventilés (par exemple au bloc opératoire).



ENGAGEMENT 4

Nous mettons en place des actions transversales de soins éco-responsables.

Mesure prioritaire

Nous utilisons les gaz anesthésiants les moins émissifs de gaz à effet de serre possibles, à bénéfice patient équivalent.

Mesure 2

Nous limitons les emballages secondaires et les emballages non essentiels d'une manière générale.

Mesure 3

Nous choisissons pour une classe médicamenteuse équivalente, des médicaments avec l'indice PBT (Persistance, bio accumulation et toxicité dans l'environnement) le plus favorable.

Repas et alimentation



25



ENGAGEMENT 1

Nous favorisons les achats d'aliments sains et respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie notamment lors de la culture ou de l'élevage.

Mesure prioritaire

Nous proposons au moins deux repas végétariens par semaine.

Mesure 2

Nous proposons des fruits entiers et de préférence bio en remplacement des jus de fruit au petit déjeuner.

Mesure 3

Nous proposons majoritairement des plats préparés avec des huiles de qualité (riches en acides gras insaturés et en oméga 3) telles que les huiles de colza et d'olive en première pression à froid.

Mesure 4

Nous privilégions les contenants en verre pour toutes les huiles.

Mesure 5

Nous proposons des produits vertueux, au sens de la loi EGALIM (avec le moins de conservateurs et agents de texture possible), des repas constitués au moins à 50% de produits issus de l'agriculture biologique, en priorisant le choix du bio pour les fruits et légumes ainsi que les produits gras tels que le beurre et les œufs.

Mesure 6

Nous proposons du pain labélisé.

Mesure 7

Nous proposons du lait bio aux patientes.



ENGAGEMENT 2

Nous favorisons les aliments simples et bruts, afin de limiter les risques liés à une alimentation ultra transformée.

Mesure prioritaire

Nous apportons le soutien de consultants en lactation à toutes les mères souhaitant allaiter afin de favoriser une alimentation la moins transformée pour les bébés.

Mesure 2

Nous limitons la part d'aliments ultra transformés (produits contenant plus de 5 ingrédients dont des additifs, substances telles que les colorants azoïques, sels de fonte, exhausteurs de goût, nitrites de sodium, antiagglomérants, antioxydants, agents de texture, régulateurs d'acidité, graisses hydrogénées).

Mesure 3

Nous limitons les aliments avec sucres ajoutés à 1 élément par jour maximum.

Mesure 4

Nous supprimons du cahier des charges auprès de nos fournisseurs alimentaires les aliments ultra transformés selon la définition NOVA groupe 4 ainsi que les aliments à sucres ajoutés.

Mesure 5

Nous augmentons la part de produits bruts ou peu transformés (selon la classification NOVA 1) lors des repas : minimum 3 par jour.

Mesure 6

Nous proposons des produits complets ou semi-complets issus de l'agriculture biologique.



ENGAGEMENT 3

Nous nous engageons à réduire les expositions aux perturbateurs endocriniens via les contenants, la vaisselle, les plats de réchauffe.

Mesure prioritaire

Nous servons le petit déjeuner et le goûter dans de la vaisselle réutilisable, en matière inerte (verre, inox, céramique).

Mesure 2

Nous proposons des verres et des brocs d'eau en matière inerte (verre, inox, céramique).

Mesure 3

Nous utilisons des nouettes en verre, à qualité nutritionnelle équivalente, pour l'alimentation des enfants.

Mesure 4

Nous demandons à nos fournisseurs d'anticiper la réglementation Egalim (entrée en vigueur en 2025) en réduisant les contenants plastiques, via l'introduction de clauses dans nos cahiers des charges.

Mesure 5

Nous limitons les achats de contenants plastiques aux plastiques de codes résine 2, 4, 5, considérés comme les moins préoccupants pour la santé en l'absence d'alternative au plastique.

Mesure 6

Nous servons le déjeuner et le dîner dans de la vaisselle réutilisable, en matière inerte (verre, inox, céramique).

Mesure 7

Nous utilisons exclusivement des contenants inertes lorsque les aliments nécessitent d'être réchauffés au four à micro-ondes.

Bio-nettoyage et entretien des locaux



29



ENGAGEMENT 1

Nous promovons l'élimination des substances toxiques et l'utilisation d'alternatives aux produits détergents pour le nettoyage et la désinfection des surfaces.

Mesure prioritaire

Nous incluons dans les protocoles, des solutions alternatives aux produits chimiques, notamment le nettoyage à l'eau et microfibre des sols, et formons le personnel à ces techniques.

Mesure 2

Nous privilégions l'utilisation de l'appareil vapeur pour le bionettoyage et la désinfection des surfaces.

Mesure 3

Nous utilisons des produits sans parfum.

Mesure 4

Nous rinçons, après application de produits détergents, les surfaces en contact avec les enfants afin de réduire leur exposition aux produits chimique, tout en respectant les conditions d'utilisation du produit.

Mesure 5

Nous limitons l'utilisation des produits désinfectants aux zones et surfaces qui requièrent une désinfection.

Mesure 6

Nous supprimons pour l'entretien de la vaisselle et des surfaces (sols, surfaces hautes et surfaces servant à la préparation des aliments ou au service des aliments) l'usage de produits contenant des agents cancérigènes-mutagènes-reprotoxiques et limitons le recours aux produits présentant un pictogramme de danger.

Mesure 7

Nous affichons une signalétique de nettoyage dans tous les espaces concernés afin de garantir le respect des protocoles de nettoyage/désinfection afin de limiter la désinfection au strict nécessaire.

Mesure 8

Nous adaptons les protocoles et produits utilisés selon les besoins spécifiques de nettoyage/désinfection établis par un zonage des locaux.



ENGAGEMENT 2

Nous améliorons la qualité de l'air.

Mesure prioritaire

Nous réduisons les expositions des bébés dans les berceaux. A la sortie de l'enfant, nous les nettoyons et les désinfectons en utilisant un nettoyeur vapeur. En cas de présence de l'enfant, nous rinçons systématiquement les surfaces après nettoyage et désinfection par procédé chimique.

Mesure 2

Nous réduisons les expositions des bébés dans les incubateurs. Hors de la présence de l'enfant, nous les nettoyons et les désinfectons en utilisant un nettoyeur vapeur. En présence de l'enfant, nous rinçons systématiquement les surfaces après nettoyage et désinfection par procédé chimique (cette mesure s'applique pour les maternités ayant un service de néonatalogie).

Mesure 3

Nous assurons un dépoussiérage mensuel et exhaustif des entrées d'air et des ventilations VMC des chambres (bio-nettoyage).

Mesure 4

Nous aérons les locaux au minimum 3 fois par jour.

Mesure 5

Nous privilégions l'utilisation de l'acide citrique ou du vinaigre blanc ménager (8%) pour le détartrage des salles de bain.

Mesure 6

Nous n'utilisons plus de produits non essentiels (désodorisants, destructeurs d'odeurs, produits parfumés, émulsion spray / cire sur les surfaces...).

Réduction et valorisation des déchets



33



ENGAGEMENT 1

Nous privilégions l'utilisation de l'eau du réseau potable pour la boisson.

Mesure prioritaire

Nous ne proposons plus de bouteilles d'eau en plastique.

Mesure 2

Nous proposons des fontaines à eau alimentées par le réseau d'eau dans les différents espaces occupés (salles du personnel, salles d'attente...).



ENGAGEMENT 2

Nous favorisons la réduction et la valorisation des déchets au bloc obstétrical et en pédiatrie.

Mesure prioritaire

Nous trions l'ensemble des déchets métalliques comme les dispositifs médicaux à usage unique et les emballages (par exemple les blisters de sutures) utilisé lors de l'activité, via des processus de recyclage installés et respectés.

Mesure 2

Nous favorisons la réduction et la valorisation des déchets au bloc obstétrical et en maternité.

Mesure 3

Nous choisissons, pour les sets de suture d'épisiotomie, des dispositifs médicaux métalliques réutilisables après stérilisation plutôt qu'à usage unique, en accord avec l'équipe chirurgicale.

Mesure 4

Nous choisissons, en accord avec les gynécologues-obstétriciens, pour les sets d'accouchement, des dispositifs médicaux métalliques réutilisables après stérilisation plutôt qu'à usage unique.

Mesure 5

Nous choisissons, pour les instruments métalliques conditionnés individuellement, des instruments réutilisables après stérilisation plutôt qu'à usage unique, en accord avec l'équipe chirurgicale.

Mesure 6

Nous utilisons des lames de laryngoscope réutilisables, en accord avec les médecins anesthésistes-réanimateurs.



ENGAGEMENT 3

Nous utilisons du linge réutilisable.

Mesure prioritaire

Nous proposons aux patientes des chemises en tissu lavable en salle de naissance.

Mesure 2

Nous proposons aux soignants des surblouses en tissu lavable.

Mesure 3

Nous utilisons des draps lavables dans les berceaux.

Mesure 4

Nous proposons aux patients de venir avec leurs serviettes de table lavables pour les repas, et en mettons à disposition au besoin.

Mesure 5

Nous utilisons une filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) pour favoriser la valorisation ou le recyclage des textiles sanitaires.

Mesure 6

Nous remplaçons les champs à usage unique par des langes et draps en tissu lavable lorsqu'il n'est pas jugé nécessaire d'utiliser des champs stériles.

Mesure 7

Nous entretenons le linge, en contact avec les bébés, avec des lessives écolabellisées sans MIT (Methyl Iso Thiazolinone) dans le respect de la méthode RABC.

Maintenance et travaux



37



ENGAGEMENT 1

Nous nous engageons, lors des chantiers à choisir des matériaux et des installations techniques permettant de réduire les émissions de composés organiques volatiles (COV) et de limiter les expositions à des substances à risque.

Mesure prioritaire

Nous sélectionnons les matériaux (revêtements et colles) les moins émissifs possibles (label écologique) exempts de substances toxiques telles que les Phtalates et Ethers de glycol, à chaque nouveau chantier de rénovation de sol et de pose de sols souples. En cas de recours à un prestataire, nous intégrons ces critères au cahier des charges.

Mesure 2

Nous supprimons l'emploi de colles néoprènes et nous privilégions les alternatives les moins émissives pour les colles destinées aux matières souples (protection de portes...).

Mesure 3

Nous utilisons préférentiellement des peintures avec un label écologique de référence ou à minima une étiquette A+, pour de moindres émissions de COV à chaque nouveau chantier.

Mesure 4

Nous mettons en place des ventilations double flux, à chaque installation de système de ventilation.

Mesure 5

Nous installons des siphons accessibles et démontables afin d'en faciliter le nettoyage et l'entretien, à chaque nouveau chantier (réhabilitation ou construction).



ENGAGEMENT 2

Nous favorisons le contrôle et l'entretien régulier des installations afin d'assurer une bonne qualité de l'air.

Mesure prioritaire

Nous assurons un entretien exhaustif des entrées d'air et des ventilations (circuit général) deux fois par an a minima.

Mesure 2

Nous assurons la traçabilité des interventions de maintenance des systèmes de ventilation, et la rendons visible par les équipes.

Mesure 3

Nous réalisons une fois par an des analyses de la qualité de l'air intérieur incluant la mesure du formaldéhyde et du benzène et mettons en œuvre les actions correctives appropriées.

Mesure 4

Nous réalisons fréquemment des analyses de la qualité de l'air intérieur incluant la mesure du dioxyde de carbone (CO2) et mettons en œuvre les actions correctives appropriées.

Mesure 5

Nous favorisons des moyens mécaniques (furet...) lorsque cela est possible, afin d'éviter le recours à des produits dégradant la qualité de l'air intérieur, pour le maintien en état des canalisations d'eaux usées.



ENGAGEMENT 3

**Nous favorisons le confort auditif, visuel, la prévention
Wdes troubles oculaires.**

Mesure prioritaire

Nous œuvrons au confort acoustique des patients en équipant les espaces collectifs (couloirs, salles d'attente...) de systèmes visuels permettant d'alerter sur le niveau sonore en priorisant ceux situés à proximité des zones sensibles (par exemple dans les couloirs donnant accès aux chambres).

Mesure 2

Nous réduisons les expositions des patient(es) au bruit des alarmes par des sonneries placées en dehors des chambres, tout en maintenant un niveau de sécurité élevé (alarmes essentielles audibles).

Mesure 3

Nous posons des panneaux d'affaiblissement acoustique ou optons pour des matériaux à fort indice d'affaiblissement acoustique dans les espaces les plus bruyants.

Mesure 4

Nous remplaçons progressivement nos ampoules classiques par des LED à lumière chaude, pour un meilleur confort visuel et la prévention des troubles oculaires.



ENGAGEMENT 4

Nous nous engageons à mettre en œuvre des protocoles d'aération des locaux limitant l'exposition des usagers aux substances à risques lors de travaux émissifs de COV (peinture, sol...).

Mesure prioritaire

Lors de travaux, les filtres des systèmes de ventilation sont systématiquement vérifiés puis nettoyés ou changés si nécessaire, en fin de chantier.

Mesure 2

Nous utilisons des solutions de renouvellement rapide de l'air (extracteur d'air mobile...) lors des périodes de travaux. Dans le cas de travaux réalisés par un prestataire, nous intégrons dans les contrats de prestation ces spécifications.

Mesure 3

Nous respectons 48h d'inoccupation des chambres après travaux et profitons de ce temps pour intensifier l'aération.

Achats responsables



43



ENGAGEMENT 1

Nous favorisons l'achat des produits durables et respectueux de la santé.

Mesure prioritaire

Nous ajoutons au catalogue les produits alternatifs (plus respectueux de la santé) et en supprimons les produits non essentiels (désodorisants, destructeurs d'odeurs, produits parfumés, émulsion spray / cire sur les surfaces...).

Mesure 2

Nous intégrons des critères sanitaires et environnementaux applicables dans les cahiers des charges et aux prestataires de bio nettoyage pour introduire 20% minimum de produits les respectant.

Mesure 3

Nous indiquons clairement dans un cahier des charges les critères de choix des produits à commander par catégorie.



ENGAGEMENT 2

Nous réduisons l'achat de produits sources d'expositions liées aux contenants alimentaires.

Mesure prioritaire

Nous n'achetons plus que des contenants réutilisables en matière inerte (inox, verre, céramique).

Mesure 2

Nous privilégions les conserves en verre aux conserves en métal.

Mesure 3

Nous privilégions les matières plastiques portant les codes 2, 4 ou 5 (selon le système de codage SPI d'identification des résines) pour les emballages en plastique, en l'absence d'alternative.

Mesure 4

Nous privilégions l'achat de nouettes en verre pour le lait infantile à qualité nutritionnelle équivalente.

Remerciements

EQUIPE PROJET

Direction de la stratégie et de la transformation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)

Direction de la santé publique, Agence Régionale d'Île-de-France

Direction de l'offre de soins, Agence Régionale d'Île-de-France

Avec la contribution de l'association Label Vie

MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL ET COMITES DE VALIDATION

• Maternités de l'AP-HP

Hôpital Beaujon

Hôpital Antoine Béchère

Hôpital Bichat - Claude Bernard

Hôpital Cochin - Port royal

Hôpital Robert Debré

Hôpital Lariboisière

Hôpital Henri Mondor

Hôpital Louis Mourier

Hôpital Necker

Hôpital de la Pitié-Salpêtrière

Hôpital Tenon

Hôpital Trousseau

Hôpital Jean Verdier

- **Maternités hors AP-HP**

- Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre

- Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire de Montreuil

- Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois

- Centre Hospitalier de Saint-Denis

- Centre Hospitalier Rives de Seine

- Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy – Montfermeil

- **Réseaux de santé en périnatalité**

- Réseau de santé périnatal Naître dans l'Est Francilien - NEF

- Réseau de santé périnatal parisien

- Réseau de santé périnatal PERINAT 92

Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins d'Ile-de-France (CPIAS)

Agence Générale des Équipements et Produits de Santé – AP-HP

Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

Centre antipoison de Paris

Centre Reprotoxif

Direction achat et logistique du Groupement Hospitalier de Territoire Grand Paris Nord-Est

Direction achat et logistique Groupe Hospitalier Universitaire AP-HP. Nord - Université Paris Cité

Service prévention du risque infectieux, Direction Qualité Partenariat Patient - AP-HP

Deux usagers ont été sollicités pour élaborer la charte.

ars.iledefrance.sante.fr

